

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le Jeudi 30 Juin 2011, sous la présidence, de Monsieur Yvon BERNARD, Maire.

### **1 - Organisation future des collectes des déchets**

En "lever de rideau" de la réunion de l'assemblée municipale, Mademoiselle Julie BOUIT, animatrice au service "Déchets et Environnement" de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, est venue présenter aux élus, le nouveau dispositif de collecte des déchets ménagers qui sera mis en place prochainement sur tout le territoire communautaire regroupant douze communes.

A travers ce nouveau schéma de collectage et de traitement des ordures ménagères, se pose en filigrane, la problématique de l'instauration de la redevance incitative, rendue obligatoire à échéance 2013 par "le Grenelle 2" de l'environnement.

A ce titre, la chargée de mission précitée a développé un diaporama informatif mettant en évidence les principaux paramètres de cette nouvelle organisation en devenir, à savoir :

#### ◆ **le contexte actuel** :

- 3 systèmes de facturation "TEOM, REOM et RSP" (obligation d'un seul système)
- évolution croissante des tonnages des déchets ménagers

#### ◆ **pourquoi la redevance incitative ?**

- harmonisation du service, des marchés de collecte, des déchetteries
- réorganisation des circuits de ramassage
- maîtrise des tonnages et des coûts (avec le recul, on a pu constater que la redevance incitative a pour incidence de faire baisser le tonnage résiduel des O.M. d'environ 30 % au minimum !)
- profiter des aides financières importantes du moment (Adème, Eco-Emballages, Conseil Général)

#### ◆ **ce qu'il faut retenir !**

- nouveau mode de financement en 2013
- la redevance incitative repose sur le principe de "pollueur-payeur"
- la facturation du service se fera sur le nombre de levée ou sur le nombre d'apport volontaire en sac noir
- les sacs jaunes collectés ne seront pas facturés

#### ◆ **objectifs majeurs**

- diminuer le tonnage résiduel des O.M.
- augmenter le tonnage recyclable

#### ◆ **les équipements**

- pour les ordures ménagères, bacs individuels pucés, en porte à porte, de différents volumes en fonction de la composition du foyer
- pour les emballages légers, sacs jaunes en porte à porte
- pour le verre et papier, maintien des points d'apports volontaires

◆ **procédure technologique ciblée**

① identification

② levée

③ gestion des informations

④ traitement des données

◆ **particularité pour les résidences secondaires** : accès organisé à des points d'apport volontaire

◆ **consultation des communes pour** :

- le type de point d'apport volontaire (P.A.V.)
- l'extrapolation des volumes à gérer
- la localisation choisies des P.A.V. (implantation diffuse ou concentrée)

↳ **résultats pour Noyal-Muzillac**

- 239 foyers recensés en apport volontaire qui produiront près de 18 m<sup>3</sup> d'O.M. par semaine. Au vu de ces investigations, onze sites d'implantation de P.A.V. ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire noyalais

◆ **la facturation**

× **deux éléments** :

- la part fixe ou abonnement selon le volume du bac
- la part variable en fonction du nombre de levée dont le coût dépendra du volume du bac

× **planning** :

- **en 2012** : • collecte des bacs à partir d'Avril
  - facturation "à blanc" à compter de Juillet
- **en 2013** : • Janvier, facturation réelle au rythme de 2 factures par an

Cette démarche informative et de sensibilisation va s'accroître dans les mois à venir auprès notamment des élus, mais aussi de l'ensemble des agents des douze collectivités territoriales.

Après cet exposé, fort apprécié par les conseillers municipaux présents, la session ordinaire du conseil a débuté vers 20h45.

**2 – Approbation du compte rendu des séances du 26 Mai 2011 et du 17 Juin 2011**

Le compte rendu des deux dernières séances est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3 – Secrétaire de Séance**

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Monsieur Lucien DOUAUD.**

#### **4 – Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée municipale de modifier l'ordre du jour par le retrait du bordereau n° 05 portant sur le programme "Voirie 2011" et ce dans l'attente de données complémentaires en terme de quantitatif et d'estimatif.

Ce bordereau sera vraisemblablement représenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Après un vote à main levée, cette proposition reçoit **l'assentiment unanime de la part des élus**.

#### **5 – Personnel communal : Modification du tableau des effectifs**

Suite à un accord officiel et formalisé, donné à la fois par la commission administrative paritaire et le comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (C.D.G. 56), le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **se prononce favorablement sur l'avancement de grade** de quatre agents communaux, repris dans le tableau synoptique ci-après :

<b>Identité de l'Agent</b>	<b>Grade Actuel</b>	<b>Grade d'Avancement</b>	<b>Date d'effet</b>
André LE CANDERF	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> Classe	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	01.07.2011
Christelle LE THIEC	Adjointe Administrative de 1 <sup>ère</sup> Classe	Adjointe Administrative Principale de 2 <sup>ème</sup> Classe	01.07.2011
Johann DUPONT	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> Classe	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	01.11.2011
Roland GUIHARD	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	Ingénieur	01.07.2011

**N.B** ☞ Le tableau des effectifs a été réactualisé en fonction de ces nouvelles nominations.

#### **6 – Remplacement de divers équipements**

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide de procéder au remplacement** de trois équipements qui ne sont plus en état de fonctionner, à savoir :

- ✱ le moteur de la ventilation mécanique contrôlé sanitaire de l'école maternelle communale pour un coût de **540,97 € T.T.C**
- ✱ le congélateur de la salle polyvalente de la Michochêne pour un coût de **599,00 € T.T.C.**
- ✱ le destructeur de documents de la mairie pour un coût de **866,00 € T.T.C.**

**N.B** ☞ Une décision modificative budgétaire a été également adoptée pour ces trois acquisitions.

## **7 - Aménagement de l'épicentre du bourg : Attribution des marchés publics de travaux**

Lors de la séance du 31 Mars dernier, le dossier "PRO" du programme d'aménagement urbain de l'épicentre du bourg a été validé.

Conformément à cette prise de décision, une consultation des entreprises pour les marchés publics de travaux a été lancée selon une procédure adaptée avec négociation, eu égard à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le Mardi 17 Mai 2011, dans le journal Ouest-France 56 et sur le site internet de Synapse-Ouest.com.

Du 14 au 16 Juin dernier, la commission spécifique informelle, assistée par le maître d'œuvre, a procédé à l'examen des sept offres enregistrées à l'issue de cette consultation.

Puis dès le 17 Juin, Monsieur le Maire, en tant que "représentant du pouvoir adjudicateur" a engagé des négociations avec l'ensemble des sociétés qui ont remis une proposition de prix.

Au terme de ces négociations, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal **décide unanimement de retenir**, "les offres économiques et techniques" qui lui semblent les plus avantageuses pour la collectivité territoriale noyalaise, à savoir celles retranscrites dans le tableau synoptique ci-après :

Allotissement	Désignation	Nombre d'offres enregistrées	Estimation Géo Bretagne Sud (maître d'œuvre)	"offres moins et mieux disantes"	Entreprise adjudicataires
Lot n° 1	Terrassements, voirie	3	229 255,26 € TTC	196 144,00 € TTC	<b>SACER</b>
Lot n° 2	Assainissement, eaux pluviales et usées	2	118 332,24 € TTC	108 836,00 € TTC	<b>CISE T.P</b>
Lot n° 3	Aménagements paysagers et pavage (sans option)	2	597 969,90 € TTC	484 380,00 € TTC	<b>ISS Espaces Verts</b>
<b>Totaux</b>		<b>7</b>	<b>945 556,40 € TTC</b>	<b>789 360,00 € TTC</b>	---



**soit 16,52 % en dessous du coût prévisionnel globalisé**

**N.B** ☞ Pour ce programme d'investissement, une demande de subvention a aussi été formulée auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.).

## **8 – Réaménagement et extension de la Mairie : "Avant Projet Sommaire"**

Depuis le 29 Mars dernier, le groupe de pilotage a mené avec Madame Marie RANNOU du Cabinet d'Architecture KASO, une réflexion approfondie sur le projet de réaménagement et d'extension de la mairie.

A ce stade des investigations, l'assemblée délibérante **émet unanimement un avis favorable** concernant "l'avant projet sommaire" de ce programme d'investissement reposant sur les fondements structurels et organisationnels suivants :

- ▲ l'extension fera le lien entre la mairie et le presbytère existants sans empiéter sur les façades actuelles de ces deux bâtiments.
- ▲ l'emprise au sol de l'extension sera localisée au plus près des 2 bâtiments existants afin de laisser un espace vert suffisamment important à l'arrière de la mairie et de garantir de cette façon, un ensemble compact, plus efficace d'un point de vue énergétique (BBC).
- ▲ l'accès existant à la mairie sera conservé : pas de nouvel accès dans la partie extension. L'entrée sera la même, mais pourra être retravaillée pour plus de cohérence (nouveau sas, ...).
- ▲ la partie extension sera au même niveau "intérieur" que l'existant, évitant ainsi la réalisation d'une rampe intérieure tout en continuant à utiliser le parvis et la rampe récemment construits côté sud.  
Une rampe sera également créée à l'extérieur côté jardin, pour l'accessibilité "ERP" à la salle du conseil (évacuation, sécurité...)
- ▲ le programme s'articule principalement autour de deux pôles, à savoir :
  - **le pôle "administratif"** comprenant l'accueil, le secrétariat, la comptabilité, l'urbanisme, les archives vivantes et l'agence postale : à centraliser dans le projet tout en privilégiant la recherche d'un maximum de lumière naturelle (mise en place d'un patio) et de liaison visuelle et physique entre les différents postes de travail (proximité des services) avec accès le plus direct pour les usagers notamment en ce qui concerne l'accueil.
  - **le pôle "administration générale et technique"** avec les bureaux du maire, du DGS, des services techniques situés dans la partie neuve, en lien avec le pôle administratif mais avec une accessibilité réduite pour le public.
- ▲ la salle du conseil sera localisée au nord dans la partie neuve, avec un accès direct depuis l'accueil de la mairie mais aussi depuis l'extérieur.
- ▲ la partie sanitaire/tisanerie, (locaux dits "sociaux") sera localisée sur l'emplacement actuel des sanitaires (reprise du réseau "eaux usées" existant).
- ▲ l'escalier existant est conservé, une attente ascenseur sera possible dans la partie archives vivantes.

- ▲ l'étage est seulement prévu d'être ré-isolé, pas d'aménagement supplémentaire envisagé pour l'instant (espaces libres maintenus "en grenier").
- ▲ construction en ossature bois avec habillage à définir (zinc, panneaux Eternit, enduit,...) : meilleures performances thermiques pour labellisation BBC et épaisseur de mur minorée pour plus d'habitabilité.
- ▲ principe de charpente à 3 % pour la toiture, dite "terrasse", ce qui facilitera l'insertion de l'extension dans l'environnement aujourd'hui (**sous réserve de l'approbation d'une révision simplifiée du P.L.U. concernant la modification de la zone architecturale**).

**N.B** ☞ La prochaine étape délibérative sera l'approbation de "l'avant projet définitif niveau 1" avec estimatifs et demande de subvention auprès de la région Eco-Faur, vraisemblablement lors du conseil municipal du 29 Septembre 2011.

## **9 - Restaurant Scolaire : "Tarif Jaune"**

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène alimentaire, une mise en conformité du matériel de cuisson et de l'installation électrique du restaurant scolaire municipal, va être entreprise très prochainement.

Pour finaliser cette opération, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **autorise** Monsieur le Maire à signer avec E.R.D.F. de Plérin (22), une convention dans le cadre du "dispositif Tarif Jaune" et ce afin de concrétiser le raccordement du restaurant scolaire en tant que tel au réseau public de distribution basse tension.

Le coût des travaux de raccordement se chiffre à **2 147,59 € T.T.C.** et comprend les terrassements, la fourniture, la pose et la connexion de l'armoire et du système de comptage.

*Affaire à suivre...*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -**

### **☒ Aménagement Foncier**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion de la commission communale du 27 Juin dernier, à savoir :

### **☞ - Sujets abordés**

---

- Problématique portant sur :
  - ✗ les échanges de chemins ruraux contre l'emprise de certaines voies communales
  - ✗ la passage en privé de voies communales classées
- Voie verte

- Elargissement de la RD 153
- Présentation du projet par le Cabinet TERRAGONE
- Présentation de l'étude d'impact environnemental et du programme des travaux connexes par le Cabinet LE BIHAN Ingénierie
- Niveau actuel des concours financiers départementaux pour les travaux connexes

#### - **Décision de la commission communale**

---

- ◆ **Enquête publique** ⇒
  - déroulement: du 17 Octobre au 15 Novembre 2011 inclus
  - lieu : ancienne école de Benguë
  - horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
+ un samedi matin de 9h à 12h
  - 3 registres ouverts pour les réclamations : un pour le parcellaire, un pour les travaux connexes et un pour les particuliers
  - notification de l'avis d'enquête aux propriétaires : vers le 5 Septembre prochain
- ◆ **Prise de possession** ⇒ envisagée pour l'automne 2012
- ◆ **Bourse aux arbres** ⇒ des visites sur place seront effectuées par une commission spécifique qu'il faudra constituer à l'automne prochain

#### - **Sollicitation du conseil municipal pour :**

---

- ① **l'examen jusqu'au 15 Septembre** de l'ensemble des "Plans Projet" et du programme détaillé des travaux connexes
- ② **la prise de délibérations lors de la séance du 29 Septembre prochain**, portant sur :
  - ✗ les propositions de la commission communale tendant à la suppression des chemins ruraux et la modification de tracé ou d'emprise à apporter au réseau des chemins ruraux ou des voies communales
  - ✗ le financement, les participations financières et la maîtrise d'ouvrage du programme des travaux connexes
  - ✗ la cession des délaissés communaux
  - ✗ le prix du m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, de chauffe et de qualité exceptionnelle

#### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) : Recrutement pour le poste de direction**

- **77 candidats** ont répondu à notre appel de recrutement
- **6 ont été sélectionnés** au vu de leur C.V. pour un entretien avec le jury de recrutement qui s'est déroulé le 22 Juin 2011

➤ **a été retenu :**

- ◆ **Mademoiselle Maud SANTERRE d'ARRADON**
  - 27 ans
  - licence 3 de psychologie
  - possédant le BAFD et BPJEDS (diplômes exigés pour le poste)
- ◆ **en poste actuellement** comme Assistante d'Education au Collège de Malansac
- ◆ **Date de prise de fonction** : le 1<sup>er</sup> Octobre 2011

☒ **Groupe Scolaire Communal**

Dans un récent courrier, le directeur de l'école communale informe la municipalité qu'il a officialisé avec l'équipe pédagogique et l'inspection académique, la création à partir de la prochaine rentrée d'une 4<sup>ème</sup> classe maternelle, alors que pour la section élémentaire le nombre de classes sera ramené de cinq à quatre.

Compte tenu de cette nouvelle organisation, le directeur du groupe scolaire sollicite l'emploi d'une ATSEM supplémentaire et l'acquisition de mobilier scolaire complémentaire.

L'examen de ces deux requêtes sera effectué dans un premier temps, lors d'une rencontre prévue en Mairie, le 6 Juillet prochain avec une délégation du conseil d'école.

Par la suite et lors de la séance du conseil municipal prévue le 19 Juillet, les élus seront amenés à se prononcer sur ces deux sollicitations.

*Affaire à suivre...*

☒ **DATES à RETENIR**

- **Mardi 5 Juillet** : Conseil Communautaire au Forum à NIVILLAC.
- **Jeudi 7 Juillet à 20h00** : Réunion planning de la salle de sports.
- **Lundi 11 Juillet à 9h30** : Projet de réaménagement et d'extension de la mairie : Présentation des premiers estimatifs et des premières esquisses en façade et validation du "toit terrasse".
- **Lundi 11 Juillet à 18h00** : Accueil d'une délégation polonaise à la mairie.
- **Mardi 19 Juillet à 20h00** : Conseil Municipal

## Rappel des différentes festivités estivales

- Ball-Trap chasseurs : les 2 et 3 Juillet
- Inauguration expo à la Maison du Patrimoine : le 10 Juillet à 12h
- Animation communale : le 14 Juillet (fête au village : reconstitution historique)
- Concours de Pouliches : le 15 Juillet
- Cochon grillé Hand Ball : le 23 Juillet
- Noces Bretonnes – Foot J.F. : le 7 Août
- Concours de Boules de Bourgerel : les 13, 14, 16,17 et 27 Août
- Vide Grenier : Amicale Laïque : le 28 Août
- Soirée Couscous – Musique J.F : le 3 Septembre
- Journée des jeunes footballeurs : le 10 Septembre
- Repas Basket : le 17 Septembre
- Journée du Patrimoine : les 17 et 18 Septembre
- Les Nocturnes Noyalaises : les 6, 20 et 27 Juillet, les 3, 10, 17, 24 et 31 Août et le 16 Septembre

La séance est levée à 23h10

Rédacteur : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC  
Le 5 Juillet 2011

Le Maire,  
Y. BERNARD